



A l'attention des président(e)s des clubs

Information importante concernant l'assemblée générale du 16 juin 2018

Madame la présidente,

Monsieur le président,

La dématérialisation des licences ne permet plus aux délégués de les présenter comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée à l'assemblée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :

De présenter une pièce d'identité ou un justificatif de licence pour la saison 2017-2018

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- De présenter le pouvoir que le président aura complété (en inscrivant votre numéro de licence et vos nom et prénom sur ledit pouvoir) et qu'il aura dûment signé

ET

- De présenter un justificatif de licence pour la saison 2017-2018 à savoir au choix :

➡ La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (Via FOOTCLUBS : suivre « Licence éditions et extractions » puis sélectionner le format « Liste licences matchs » puis lancer l'édition

OU

➡ Votre attestation de licence à partir de MON COMPTE FFF

(Compte que le licencié doit créer préalablement s'il ne l'a pas déjà créé)

OU

➡ Si vous disposez d'une connexion internet sur smartphone :

Connectez-vous à FOOTCLUBS COMPAGNON et présentez la preuve d'enregistrement de votre licence pour la saison 2017-2018 sur votre smartphone à la personne qui vous fera émarger.